

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Secrétariat assuré par :
Madame Priscillia BLANCHOT

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 25 avril 2025

SPOT JEUNESSE
30 rue des Cahouettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

L'an deux mille vingt cinq

Le vendredi 25 avril

A 09h00

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-34 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

NF

ATO LP CP

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É
Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur TOURE

Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major NICOLE

Représentant Madame le Commissaire
Excusé

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Services Techniques
Monsieur PALYVODA

Laboratoire Central
Excusé

Assistaient également à la visite

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 25 avril 2025

SPOT JEUNESSE
30 rue des Cahouettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Responsable de l'établissement
Madame PERREIRA

Visite d'ouverture

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Centre d'accueil de jeunes constitué d'un bâtiment type préfabriqué en bardage métallique d'une superficie totale de 146 m² à simple rez-de-chaussée.

L'établissement comprend une salle principale de 72 m², 6 salles et un bureaux et une cuisine et des sanitaires :

- 1 spot numérique ;
- 1 spot rencontre ;
- 1 salle d'échange multimédia ;
- 1 salle fablab ;
- 1 spot jeux ;
- 1 spot café.

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- Un éclairage de sécurité par BAES
- Un équipement d'alarme de type 4 avec déclencheurs manuels
- Des extincteurs

L'exploitant précise qu'il s'agit d'une réhabilitation d'un bâtiment qui se nommait la PIE (Point Insertion Emploi). Aucun travaux n'a été réalisé sur la structure.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

NF

UTO LP CP

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Effectif du public susceptible d'être admis

- Public : 89 personnes
- Personnel : 3 personnes

EFFECTIF TOTAL : 92 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de **type L de 5^{ème} catégorie**.
Etablissement assujetti à la réglementation du 25 juin 1980 modifiée.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- Registre de sécurité,
- Rapport de vérification réglementaire en exploitation des installations électriques établi par l'organisme agréé Qualiconsult en date du 30 mars 2025 avec levée partielle des observations,
- Rapport de vérification réglementaire en exploitation des installations de gaz établi par l'organisme agréé Qualiconsult en date du 26 mars 2025,
- Attestation de vérification annuelle des extincteurs, de l'alarme incendie et des blocs de sécurité établi par la société Incendie Protection Sécurité en date du 28 juin 2024.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 25 avril 2025

SPOT JEUNESSE
30 rue des Cahouettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants :

- Vérification du fonctionnement de l'éclairage de sécurité
- Action sur le déclencheur manuel situé à l'entrée de l'établissement entraînant la diffusion de l'alarme générale sonore,
- Vérification des cheminements d'évacuation et des issues de secours.

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à l'ouverture de l'établissement.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ Laisser libre de tout obstacle les cheminements d'évacuation et des issues de secours ;
- 2/ Poursuivre la formation du personnel sur l'utilisation de l'équipement d'alarme et des moyens de secours, sur les consignes et la conduite à tenir en cas d'incendie, et sur l'accueil des secours.

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

NF QETD LP CB